

L'an deux mil quinze, le vingt-six janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-et-un janvier, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie ALLAIS, Maire.

Présents :

Mr DRU Francis, Mme PINCHON Emmanuelle, Mr CRUCHET Simon, Adjoint.
Mr LALLEMAND Benoit, Mr SABOTIER Franck, Mme SEMENT Christelle, Mr PETIT Julien, Mme FISCHER Nathalie, conseillers municipaux.

Absents-excusés :

Mr LEMAISTRE Nicolas, Mme BOILLON Cécile, conseillers municipaux.

Madame Nathalie FISCHER est nommée secrétaire de séance.

A l'ordre du jour :

1/ Autorisation de signature – Marché relatif à la rénovation thermique de la salle polyvalente – D2015-01-26-01

Madame le Maire donne lecture de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est déroulée le 23 janvier 2015 à 14 heures à la mairie en présence de Monsieur Pierre LECOUTEY, Conseiller en Energie Partagé.

- Lot n°1 : Remplacement des menuiseries extérieures de toute la salle polyvalente
Trois entreprises ont répondu, pour l'une d'entre elle, il manque quelques précisions pour terminer la notation.
Les prix varient entre 25 633,00 € HT (le moins cher) et 32 084,00 € HT (le plus cher).
- Lot n°2 : Isolation des parois intérieures de la salle de réception
Trois entreprises ont répondu, pour l'une d'entre elle, il manque quelques précisions pour terminer la notation.
Les prix varient entre 11 650,50 € HT (le moins cher) et 18 610,10 € HT (le plus cher).
- Lot n°3 : Remplacement des convecteurs électriques par des chauffages à inertie fluide de 1500 W et installation d'une programmation
Deux entreprises ont répondu.
Monsieur SABOTIER, conseiller municipal et délégué titulaire de la Commission d'Appel d'Offres doit rencontrer les deux entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres pour demander des explications sur le fonctionnement du programmeur et d'une démonstration. Les prix recueillis sont très disparate et la Commission veut être sûre que le dispositif le moins cher est applicable à nos existants et aux nouveaux appareils à intégrer.
Les prix varient entre 3 926,00 € HT (le moins cher) et 7 090,00 € HT (le plus cher).
- Lot n°4 : Peinture de la salle de réception
Une seule entreprise a répondu mais l'acte d'engagement n'est pas signé. La commission est en attente de la réponse de Monsieur LECOUTEY pour savoir si on a le droit de demander une signature après l'ouverture des plis.
Le devis s'élève à 3 976,00 € HT.

Madame le Maire signale que des devis avaient été demandés en novembre 2013 pour les lots 1, 2 et 3 pour les dossiers de demandes de subventions et qu'ils s'élevaient à 59 944,64 € HT. Elle communique le montant total des marchés (sans le lot n°4 peinture) qui s'élève à 41 209,50 € HT (les moins chers) et à 57 784,00 € HT (les plus chers) et signale qu'en

ajoutant le lot peinture le montant total des marchés s'élève à 45 185,50 € HT (les moins chers) et à 61 760,00 € HT (les plus chers).

Madame le Maire demande l'autorisation de signer les marchés avec les entreprises une fois que les quelques questions qui restent en suspens seront élucidées pour terminer la notation de ces entreprises et sous réserve de l'analyse des offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à signer les marchés avec les entreprises.

2/ Compte administratif 2014 – Compte de gestion du Receveur – Affectation du résultat D2015-01-26-02

Madame le Maire laisse la parole au Doyen de l'Assemblée pour la présentation du compte administratif 2014.

A la demande de certains Conseillers Municipaux, certaines informations sont communiquées par Madame AUBER, secrétaire de mairie, notamment :

- La somme perçue pour le fonds départemental de la taxe professionnelle qui s'élève à 64 761,00 € en 2014 contre 31 797,00 € en 2013 car la commune a perçu le montant de deux années.
- L'excédent net de 2014 est de 72 839,55 € contre 82 109,14 € en 2013.

Le Conseil Municipal,

Sous la présidence de Monsieur Francis DRU, Doyen de l'Assemblée, **après avoir entendu et approuvé** le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Madame Sophie ALLAIS, Maire, par **8 VOIX POUR** et **1 ABSTENTION (Mme Sophie ALLAIS)**, en tout point identique au compte de gestion du Receveur, qui n'appelle ni observation, ni réserve,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

CONSTATE que le compte administratif 2014 fait apparaître un excédent de 106 047,14 € détaillé comme suit :

- Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 23 938,00 € + résultat reporté de 82 109,14 €.

Pour mémoire prévisions budgétaires :	
Virement à la section d'investissement c/023	35 692,47 €
Solde d'exécution d'investissement :	
Excédent d'investissement de clôture :	= 58 511,41 €
Restes à réaliser Investissement :	
• Recettes	B = 55 464,00 €
• Dépenses	C = 147 183,00 €
Besoin de financement.....	A + B – C = -33 207,59 €

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

<u>AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</u>	
En priorité :	
• à la couverture du besoin de financement c/1068.....	= 33 207,59 €
Pour le solde :	
• à l'excédent de fonctionnement reporté c/002.....	= 72 839,55 €

3/ Avis sur l'enquête publique concernant la demande d'autorisation de la SARL Centrale BIOGAZ des Hautes-Falaises d'exploiter une unité de méthanisation située à Saint-Léonard et de procéder à l'épandage des digestats sur 54 communes de la Seine-Maritime – D2015-01-26-03

Le Conseil Municipal,

Après avoir eu connaissance qu'une enquête publique est prescrite du 5 janvier 2015 au 5 février 2015 inclus concernant une demande d'autorisation de la SARL BIOGAZ des Hautes-Falaises d'exploiter une unité de méthanisation située à Saint-Léonard et de procéder à l'épandage des digestats sur 54 communes de la Seine-Maritime dont Virville,

Après avoir noté que l'épandage sur la Commune Virville s'effectuera sur une partie des parcelles cadastrées section A n°321 et n°322 situées au lieudit « la Petite Croix »,

EMET un avis favorable à cette enquête, par **4 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Mr Simon CRUCHET, Mme Christelle SEMENT, Mme Nathalie FISCHER)** et **2 ABSTENTIONS (Mme Emmanuelle PINCHON, Mr Franck SABOTIER)**.

4/ Bureau de vote pour les Elections Départementales des 22 et 29 mars 2015

Le Conseil Municipal DRESSE le planning du bureau de vote pour les deux tours de scrutin comme suit :

- **dimanche 22 mars 2015**

De 8h à 12h	Julien PETIT	Franck SABOTIER	Benoit LALLEMAND
De 12h à 16h	Nathalie FISCHER	Sophie ALLAIS	Emmanuelle PINCHON
De 16h à 18h + dépouillement	Christelle SEMENT	Francis DRU	Simon CRUCHET

Président du bureau de vote : Mme Sophie ALLAIS, Maire

Dépouillement : Mme ALLAIS Sophie, Mr DRU Francis, Mme SEMENT Christelle.

- **dimanche 29 mars 2015**

De 8h à 12h	Simon CRUCHET	Cécile BOILLON	Benoit LALLEMAND
De 12h à 16h	Nicolas LEMAISTRE	Sophie ALLAIS	Emmanuelle PINCHON
De 16h à 18h + dépouillement	Franck SABOTIER	Francis DRU	Julien PETIT

Président du bureau de vote : Mme Sophie ALLAIS, Maire

Dépouillement : Mme ALLAIS Sophie, Mr DRU Francis, Mr SABOTIER Franck, Mr PETIT Julien.

5/ Questions diverses

A - Location de salle du 24 décembre 2014 – D2015-01-26-05A

Madame le Maire informe l'Assemblée que lors de la location du 24 décembre 2014 à Madame Allison MICHANOL, il a été constaté par la responsable des rayures sur la porte gauche de l'armoire froide et sur le côté gauche du micro-onde.

Elle propose de réclamer aux locataires la somme de 50€ compte tenu de ces dégradations.

Madame PINCHON précise qu'il y avait déjà des rayures sur l'armoire froide et suggère que l'état des lieux soit réalisé à l'avenir en présence des locataires avant le rangement du matériel et de la vaisselle afin qu'il n'y ait plus de remarques des locataires.

Monsieur SABOTIER fait remarquer que les rayures constatées ne vont pas empêcher le bon de fonctionnement des appareils et suggère de mettre uniquement un avertissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de ne rien faire payer à cette famille considérant qu'elle loue la salle à cette date depuis des années et qu'il n'y a jamais eu de problème.

B - Location de salle du 29 novembre 2014 – D2015-01-26-05B

Madame PINCHON informe l'Assemblée que Madame Caroline LANDRIN a loué la salle le 29 novembre 2014 et qu'elle n'a pas eu d'eau chaude pour sa location.

Elle rappelle qu'un nouveau chauffe-eau a été changé en fin d'année 2014 et propose de faire une remise à Madame LANDRIN précisant que cette dernière n'a fait aucune demande en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de Madame PINCHON ;

DECIDE de rembourser la somme de 50€ à Madame Caroline LANDRIN.

Cette dépense se fera à l'aide des crédits ouverts à l'article 6713 de la section de fonctionnement du budget primitif 2015.

C - Bail – Logement communal – D2015-01-26-05C

Madame le Maire informe l'Assemblée que le logement communal situé 3, rue de l'église à Virville va être loué à partir du 10 février 2015 à Monsieur Julien VAUCHEL et Madame Laura LEBRETON pour un loyer mensuel de 550 €.

Madame le Maire précise que Mr et Mme Christophe VAUCHEL, parents de Julien VAUCHEL, se portent garants pour cette location mais qu'elle ne demandera pas leurs justificatifs de revenus compte tenu qu'ils habitent la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le bail avec les nouveaux locataires.

Monsieur LALLEMAND, délégué titulaire au Syndicat Départemental d'Energie (SDE), communique le compte rendu de la dernière réunion de la Commission Locale de l'Energie en date du 20 novembre 2014 concernant notamment :

- le rappel de l'organisation du SDE 76
- Le point sur les travaux
- Les participations aux raccordements et les subventions accordées en fonction des travaux.

Monsieur LALLEMAND informe l'Assemblée que le SDE lui a demandé si la commune avait prévu le passage de fourreaux pour la fibre optique dans le projet de création de la sente piétonne et précise qu'il n'a pas pu répondre ne connaissant pas le dossier. Il

Mairie de VIRVILLE – Conseil Municipal du 26 janvier 2015

demande à Madame le Maire d'être invité à l'avenir aux réunions concernant le projet de création de la sente piétonne afin de pouvoir répondre aux questions futures du SDE.

Madame le Maire communique la date de la prochaine réunion avec le Cabinet CRAQUELIN fixée au mercredi 4 février 2015 à 14 heures en mairie.

La séance est levée à 22h15.